

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

EN DORDOGNE



Bilan 2023 et tendances 2024

Quel accompagnement pour les ménages ?

**Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides
à la rénovation énergétique des logements ?**

Qui réalise les travaux ?

L'habitat constitue un des axes majeurs de la politique menée par le Conseil départemental depuis 2006. Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et à la demande de l'État, le Conseil départemental a mis en place un **Observatoire de l'habitat** : <https://habitat.dordogne.fr/>. Celui-ci a pour vocation d'être un outil de connaissance et d'analyse au service des élus et des différents acteurs de l'habitat.

Ce document fournit des repères synthétiques permettant de suivre la dynamique de la rénovation énergétique des logements.

Quel accompagnement pour les ménages ?

Pages 4 - 6

France Rénov' est la porte d'entrée commune à tous les ménages pour l'ensemble des démarches d'information et d'accompagnement. Sur le département, deux structures assurent le conseil aux ménages : **la plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord portée par le Département**, en partenariat avec l'ADIL 24, le CAUE 24 et Soliha Dordogne-Périgord ; **la plateforme Périgord Noir Rénov'** portée par la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme. Selon le profil des ménages (revenus), les ménages « modestes » et « très modestes » sont ensuite orientés vers les opérateurs Anah.

Avec plus de 7 600 actes de conseils/accompagnements en 2023, la mobilisation est en légère baisse par rapport à 2022 mais se caractérise surtout par une activité qui tend **vers un accompagnement plus personnalisé des ménages**.

Cette structuration de l'accompagnement des ménages est essentielle pour dynamiser la rénovation énergétique sur le territoire. La mise en place progressive du dispositif Mon Accompagnateur Rénov' va également dans ce sens, en articulation avec un « écosystème » déjà bien en place en Dordogne.

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

Pages 7 - 18

2023-2024 marque un tournant pour le principal dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements, MaPrimeRénov'. Ainsi, une tendance marquée se dessine, avec une sollicitation en retrait des aides « par geste » et un fort dynamisme pour les rénovations d'ampleur. C'est en particulier le cas pour les dossiers instruits par le Conseil départemental : le bilan 2023 est orienté à la hausse contrairement à ce qui est observé à l'échelle régionale et la dynamique se poursuit en 2024. **Ces orientations s'expliquent par la présence de nombreuses opérations programmées d'amélioration de l'habitat sur le département** (animation de territoire, aides complémentaires...). **Les actions engagées par le Conseil départemental jouent également un rôle majeur :**

- > aides spécifiques pour l'habitat (jusqu'à 1 500 €), en particulier pour la réalisation de travaux de chauffage « chaleur à énergie renouvelable » ;
- > partenariat financier avec la CARTTE (dispositif d'avance des aides) à hauteur de 100 000 € ;
- > instruction et attribution des aides de l'Anah par le Département depuis le 1^{er} janvier 2021 permettant de fluidifier le processus d'attribution.

Qui réalise les travaux ?

Pages 19 - 21

Les travaux de rénovation énergétique sont réalisés à 75% par des artisans et entreprises du Bâtiment, le complément s'effectue en auto-rénovation. Pour bénéficier des aides financières, les ménages doivent faire appel à des **artisans et entreprises du Bâtiment « Reconnu garant de l'environnement » (RGE)**. **Leur nombre se stabilise sur le département avec toutefois un nombre de qualifications en lien avec l'isolation du bâti en baisse.** Malgré l'enjeu majeur de disposer d'une offre de travaux pour les rénovations globales, le nombre d'entreprises détenant cette qualification ne progresse pas.

Un accompagnement des ménages structuré sur le territoire

Une porte d'entrée unique pour l'ensemble des démarches d'information et d'accompagnement

- ➔ Le Conseil départemental et les collectivités ont mis en place **un service public de proximité, avec plusieurs partenaires, pour assurer un service public de proximité et favoriser la rénovation énergétique des bâtiments**. Les actions menées s'intègrent dans le cadre régional et dans celui de France Rénov'.
- ➔ En 2023-2024, **le territoire de la Dordogne est couvert par deux plateformes** du dispositif national FranceRénov' :
 - > **La plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord, portée par le Conseil départemental** en partenariat avec l'ADIL 24, le CAUE 24 et Soliha Dordogne-Périgord ;
 - > **La plateforme Périgord Noir Rénov'** portée par **la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme**.
- ➔ **Des conseils neutres, gratuits et indépendants** sont délivrés aux particuliers et aux professionnels du Bâtiment par ces deux structures.
- ➔ **La porte d'entrée des ménages est la même pour tous les ménages périgourdiens, avec un numéro de téléphone unique pour chaque territoire**. Des permanences physiques sont également organisées régulièrement. Selon leurs revenus, les ménages « modestes » et très « modestes » sont ensuite orientés vers les opérateurs Anah.
- ➔ De multiples animations sont aussi régulièrement menées : salon de l'habitat, foires exposition, réunions publiques, rencontres avec les élus, avec les professionnels de l'immobilier...

Les plateformes constituent un guichet unique, accessible à tous les ménages. Leurs missions sont d'informer, d'animer et de mobiliser les propriétaires occupants et bailleurs, locataires, syndics de copropriétés, ainsi que les professionnels du Bâtiment, pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique performante et « bas carbone ».

PLATEFORME de
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DORDOGNE-PÉRIGORD

avec **France Rénov'**
Le service public pour mieux rénover nos habitats

Dordogne PÉRIGORD

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?
Appelez l'ADIL 24

Plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord
ADIL 24 : 05 53 09 89 89
Mail : contact@adil24.org

- Conseils neutres et gratuits.
- Informations sur les aides financières.

Périgord noir renov'
05 53 45 44 62
Mail : contact@perigordnoir-renov.fr

adil 24 SOLIHA caue Nouvelle-Aquitaine REPUBLIQUE FRANÇAISE CEE

Un nouvel acteur incontournable : Mon Accompagnateur Rénov'

Quel est le rôle de Mon Accompagnateur Rénov' ?

Ce professionnel agréé par l'État est chargé d'assister les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique (définition des travaux : visite, audit, préconisations de travaux adaptés ; conseils pour la sélection des entreprises et choix des devis ; appui aux démarches administratives ; mobilisation des financements ; conseils en fin de chantier).

Dans quels cas l'accompagnement est-t-il obligatoire ?

Il est obligatoire pour tous les ménages à partir du 1^{er} janvier 2024, pour l'obtention de l'aide MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur.

- ➔ 65 structures ayant déclaré intervenir en Dordogne
- ➔ Dont **47 situées en Nouvelle-Aquitaine**
12 situées en Dordogne
- ➔ Parmi les 12 structures périgourdines :
 - **8 collectivités / opérateurs Anah**
 - **2 architectes**
 - **2 auditeurs énergétiques**

Une sollicitation des plateformes France Rénov' en léger repli sur l'année 2023

7 619 actes de conseils en 2023
-12,1% par rapport à 2022

4 934 actes de conseils en 2024 (au 30/09)

- ➔ Près de 5 000 ménages ont bénéficié de conseils et d'accompagnements pour 7 619 actes enregistrés en 2023. **La sollicitation des conseillers a évolué vers de plus en plus d'accompagnements allant au-delà d'une information générique simple.** Le nombre global de conseils/accompagnements est en repli, notamment les actes A1, au profit des actes A2 et A4.
- ➔ Depuis 2021, 9% des ménages ont fait appel aux plateformes France Rénov', **c'est le troisième taux le plus élevé de la région** (6% en moyenne).
- ➔ Au 30 septembre 2024, la sollicitation des Plateformes est stable.

- ➔ **Les ménages affichent leur intérêt pour les plateformes : suite aux conseils reçus, en moyenne, la note attribuée est de 3,6/4** (Quel est votre niveau de satisfaction quant à votre entretien avec votre conseiller France Rénov' ?). La note de 3,6/4 est donnée par les ménages à la question « Recommanderiez-vous les plateformes France Rénov' ? ».

3,6/4
Enquête auprès des ménages score de satisfaction en moyenne

Source : Conseil départemental de la Dordogne ; SARE ; ADEME Enquête de satisfaction auprès des ménages ayant bénéficié d'un conseil/accompagnement (actes A1 et A2)

Nombre de conseils/accompagnements délivrés par plateforme de rénovation énergétique France Rénov' en 2023

	A1	A2	A4	Total
Plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord	3 533	810	20	4 363
Plateforme Périgord Noir Rénov'	2 335	813	82	3 230
Total Dordogne**	5 889	1 627	103	7 619

** : dont 26 actes réalisés par des structures hors département pour des ménages de Dordogne.

Source : traitement CERC NA ; Région NA

L'activité des plateformes est décomposée en trois catégories distinctes :

Information de 1^{er} niveau (actes A1)

il s'agit d'une information générique simple sur les aspects techniques, financiers, juridiques, pour toutes les interrogations que peuvent avoir les ménages ;

Conseil personnalisé (actes A2) :

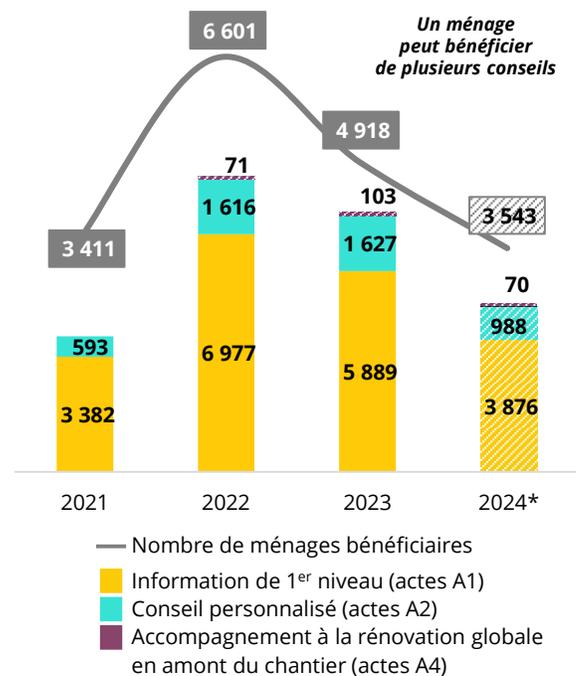
l'accompagnement se matérialise par un conseil personnalisé, répondant aux spécificités de chaque projet ;

Accompagnement à la rénovation globale (actes A4) :

il correspond à un accompagnement à la rénovation globale et performante (au moins 35% de gains énergétiques). Il intègre une approche « sur-mesure » et une étude plus poussée de chaque réhabilitation. Il porte sur les phases amont du chantier.

Dans le cadre de son accompagnement, une plateforme peut conseiller à un ménage la réalisation d'un audit énergétique, d'un accompagnement dans la réalisation du chantier, voire de faire appel à une maîtrise d'œuvre. Il s'agit alors de prestations privées, payantes, réalisées par les professionnels choisis par le ménage.

Nombre de conseils/accompagnements délivrés par les plateformes de la rénovation énergétique France Rénov' en Dordogne (logements individuels)



* Données provisoires au 30 septembre

NB : les copropriétés peuvent également faire appel aux plateformes de rénovation énergétique France Rénov'.

> En 2023 : 5 actes A1 et 8 actes A2 ;

> En 2024, au 30 septembre : 4 actes A1 et 1 actes A2.

Source : traitement CERC NA ; Région NA

La quasi-totalité du territoire couvert par un programme d'amélioration de l'habitat

11 OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)
dont 2 OPAH RU (Revitalisation Urbaine)
9 OPAH RR (Revitalisation Rurale)

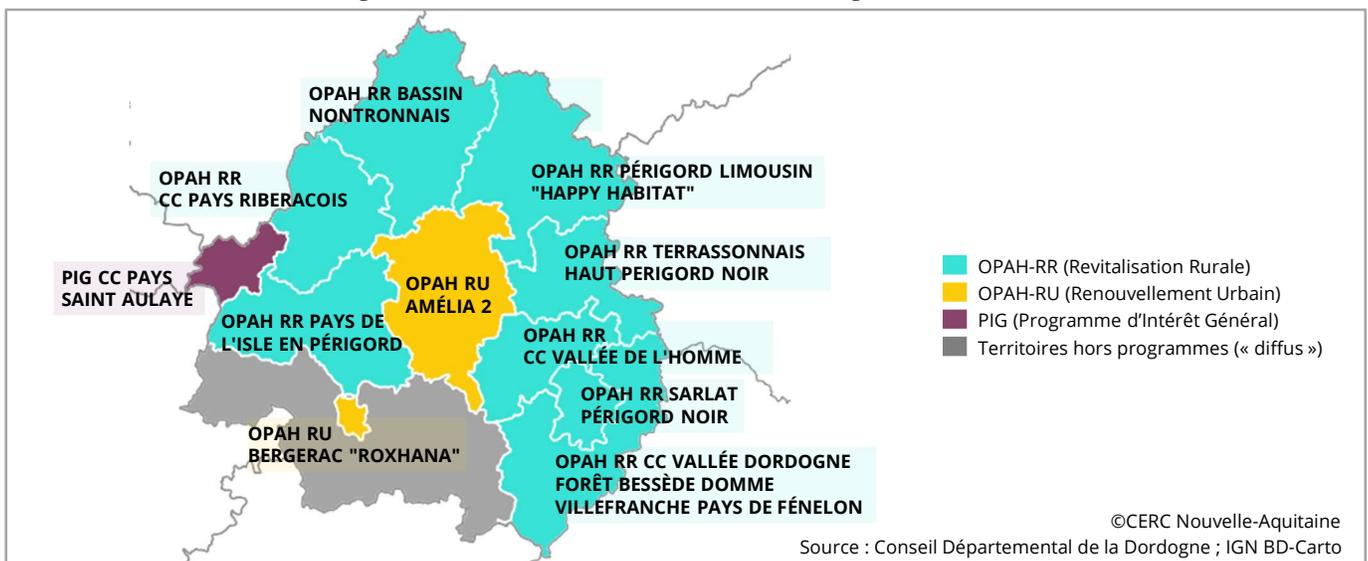
1 PIG
 Programme d'Intérêt
 Général

- ➔ Au 31 octobre 2024, la Dordogne compte onze OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) dont deux OPAH RU (« Renouveau urbain») et neuf OPAH RR (« Revitalisation rurale »), ainsi qu'un PIG (Programme d'intérêt général). **La quasi-totalité du territoire est ainsi couvert par un programme d'amélioration de l'habitat et des permanences sont organisées sur tout le département.**

Opérations programmées / Programmes d'intérêt général :

Il s'agit d'actions concertées entre l'État, l'Anah et une ou plusieurs collectivités. L'objectif est la réhabilitation de l'habitat privé ancien par l'octroi d'aides financières aux propriétaires ou aux syndicats de copropriétés sous certaines conditions, ainsi qu'un accompagnement spécifique. Ces opérations-programmes portent sur la rénovation énergétique des logements de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées ou encore l'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

Programmes d'amélioration de l'habitat en Dordogne au 31/10/2024



Service public de rénovation de l'habitat (SPRH), des Pactes territoriaux à partir de 2025

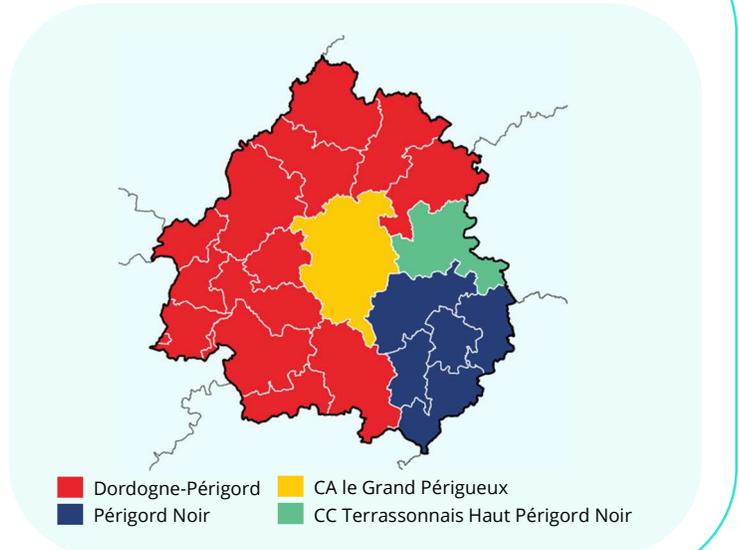
Au 1^{er} janvier 2025, la réforme de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales vise à proposer un cadre renouvelé pour la mise en place du SPRH. L'objectif est de proposer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire et accessible à toute la population.

C'est donc la fin des contractualisations OPAH et des plateformes France Rénov' telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Le nouveau modèle de contractualisation se décline à deux niveaux : au niveau régional et au niveau territorial (EPCI ou Départements).

En Dordogne, la contractualisation territoriale se dessine autour de 4 territoires.

Pour en savoir plus :
<https://habitat.dordogne.fr/>



Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

MaPrimeRénov' : diminution du nombre de bénéficiaires...

...mais une progression significative des rénovations d'ampleur

- En 2023, 5 917 ménages ont bénéficié du dispositif MaPrimeRénov', soit un repli de 19,5% par rapport à 2022. Cette baisse est exclusivement imputable aux rénovations « Par geste » (-23,2%) qui demeurent toutefois majoritaires ; les rénovations d'ampleur (parcours accompagné) affichant une hausse de +15,6%. Cette tendance se confirme en 2024.

MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur (parcours accompagné)



En 2023, le gain énergétique minimum était de 35% après travaux (55% pour les dossiers nationaux « rénovations globales »). À partir de 2024, l'objectif minimum visé est un gain de 2 classes énergétiques sur le diagnostic de performance énergétique (DPE) du logement. La rénovation doit également prévoir deux gestes d'isolation dans le programme de travaux et ne pas inclure un chauffage fonctionnant majoritairement aux énergies fossiles. Les rénovations peuvent être engagées en 2 étapes. Les travaux sont obligatoirement réalisés dans le cadre d'un parcours accompagné, avec l'appui de Mon Accompagnateur Rénov'.



Les dossiers sont instruits au niveau national par l'Anah via le site internet dédié.

OU pour les ménages « modestes » et « très modestes », les dossiers peuvent également être instruits au niveau local. En Dordogne, ces dossiers sont gérés par le Conseil départemental. Avant 2024, ces dossiers étaient nommés MaPrimeRénov' Sérénité.

MaPrimeRénov' « Par geste »



MaPrimeRénov' accompagne également les rénovations « Par geste » pour un ou plusieurs types de travaux ciblés.



Les dossiers sont instruits au niveau national par l'Anah via le site internet dédié.

Nombre de bénéficiaires MaPrimeRénov' en Dordogne



Les copropriétés sont également éligibles (MaPrimeRénov' Copropriétés) pour des travaux effectués sur les parties communes et sur les parties privatives déclarées d'intérêt collectif. Le gain énergétique minimum visé est de 35% après travaux.
1 seul dossier recensé sur le département.

> 1 838 copropriétés (18 173 logements) sont éligibles en Dordogne (source : DREAL NA).

[!] Les données du graphique ci-contre concernent les rénovations pour lesquelles des aides financières ont été mobilisées pour le parc de logements privés, le total est ainsi à considérer à minima. Des rénovations d'ampleur sont aussi réalisées sur le parc social.

■ MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur (dossiers instruits par le Conseil départemental)

■ MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur (dossiers instruits au niveau national)

■ MaPrimeRénov' Par geste

* : situation au 1^{er} décembre

Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA ; MTEECPR

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

Une dynamique engagée pour les rénovations d'ampleur (parcours accompagné)

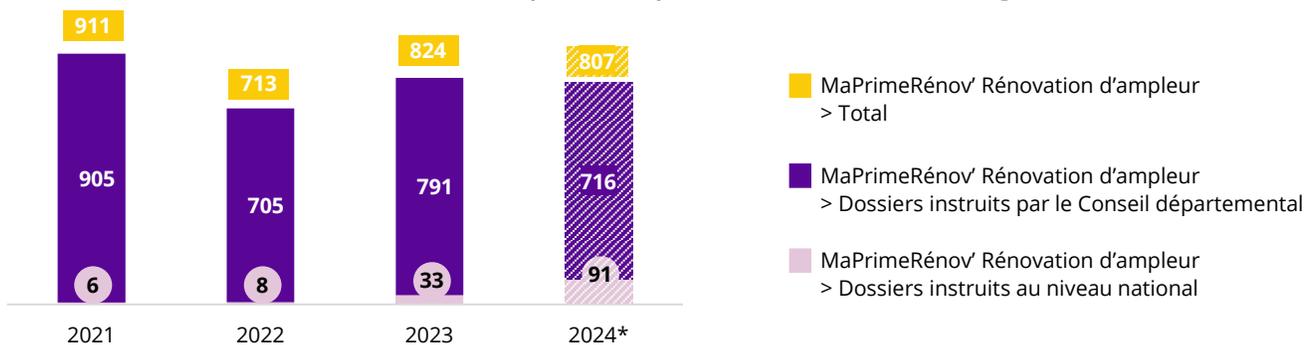
824
rénovations d'ampleur
en 2023

791 dossiers instruits par le Conseil départemental : + 12,2%

61 dossiers instruits au niveau national : + 84,8%

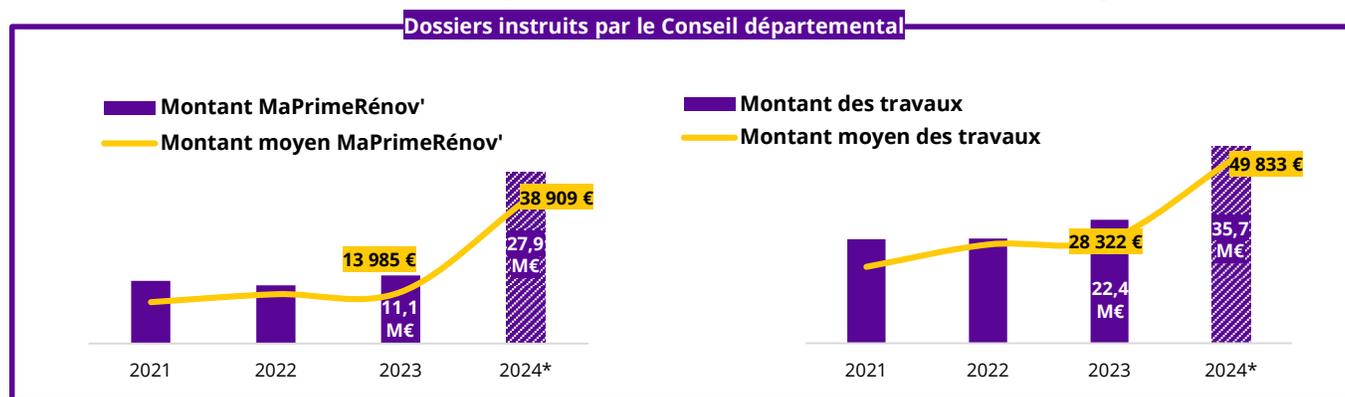
- Le nombre de rénovations d'ampleur progresse en 2023, c'est en particulier le cas pour les dossiers instruits par le Conseil départemental. Une dynamique qui distingue le département du reste de la région (-7,4% pour la Nouvelle-Aquitaine).
- En 2024, le bilan de l'année s'établira au-dessus de celui de 2023. L'évolution à la hausse des barèmes d'aides pour les rénovations d'ampleur est une des raisons de ce dynamisme, les actions mises en place localement (cf. page suivante) jouent également un rôle clé.
- Avec la hausse des barèmes MaPrimeRénov', le montant des aides accordées progresse logiquement. Celui des travaux suit la même orientation (en 2024). L'évolution du dispositif (gain de 2 étiquettes énergétiques minimum, deux actions d'isolation ; hausse des barèmes d'aide) est la principale raison de cette évolution notable observée également au niveau régional. Une montée en gamme des travaux réalisés est aussi observée.

Rénovations d'ampleur du dispositif MaPrimeRénov' en Dordogne



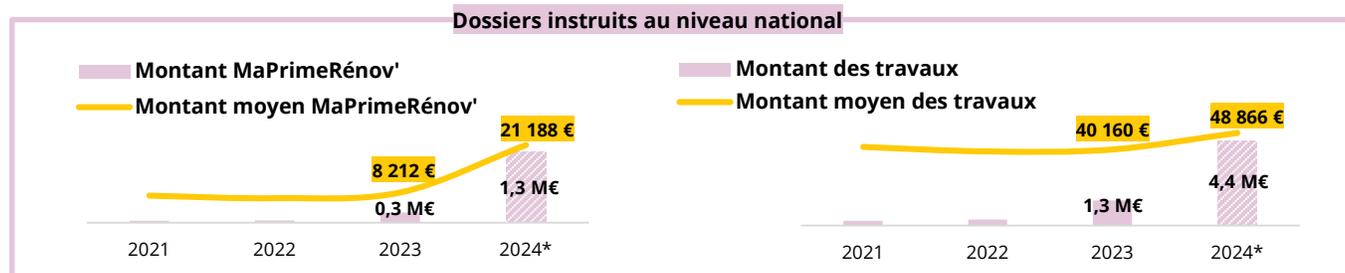
* : situation au 1^{er} décembre Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA ; MTEECPR

Montants (et montants moyens) des travaux et des aides MaPrimeRénov' en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA ; MTEECPR

* : situation au 1^{er} décembre



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA ; MTEECPR

* : situation au 1^{er} décembre

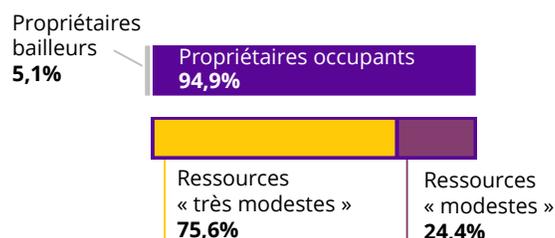
ZOOM sur Les dossiers instruits par le Conseil départemental

¾ des bénéficiaires ménages aux ressources « très modestes » en 2023

53% Gains énergétiques moyens en 2023

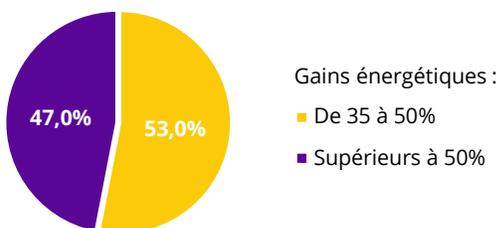
- ▶ En 2023, les bénéficiaires sont principalement des propriétaires occupants (95%) dont les ¾ disposent de ressources « très modestes », soit une proportion stable depuis le lancement du dispositif.
- ▶ **Les rénovations engagées permettent des gains énergétiques de plus en plus importants.** En 2023, ils dépassent les 50% pour près de la moitié des rénovations, soit une part plus importante qu'en 2022 (35%). Cette tendance se poursuit en 2024 (83% des dossiers à fin novembre).
- ▶ De même, en 2023, **les travaux réalisés se sont concrétisés par un saut de 2 étiquettes énergétiques minimum pour 2/3 des rénovations** ; à partir de 2024, le saut de classe minimum est de 2 étiquettes énergétiques.

Bénéficiaires 2023 MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur par statut d'occupation en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA ; MTEECPR

Répartition des gains énergétiques après travaux MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur en 2023 en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA ; MTEECPR

Sauts d'étiquettes énergétiques après travaux MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur en 2023 en Dordogne

Saut d'étiquettes	Nombre de logements	Part des logements
0	2	0,3%
1	256	32,2%
2	363	45,7%
3	137	17,3%
4	29	3,7%
5	7	0,9%

Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA ; MTEECPR

- ▶ **Le rôle des territoires animés est également majeur** : en 2023, 9 dossiers sur 10 concernent des ménages situés sur ces territoires. Des aides sur ces territoires viennent aussi soutenir les ménages pour diminuer le reste à charge (cf. page 11).
- ▶ **Le dynamisme du dispositif en Dordogne est à rapprocher des actions mises en place par le Conseil départemental.** La Dordogne est ainsi le département néo-aquitain qui a obtenu la dotation financière de l'Anah la plus importante au titre de MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur en 2023 (8,5 M€).

Les actions du Conseil départemental :

- > En 2023, **des aides spécifiques pour l'habitat ont été mises en place** (jusqu'à 1 500 €) :
 - réalisation de travaux de chauffage « chaleur à énergie renouvelable » (l'aide est reconduite en 2024) ;
 - assainissement individuel (l'aide est reconduite en 2024) ;
 - mise en conformité électrique (fin du dispositif au 01/04/2023) ;
 - rénovation des toitures (fin du dispositif au 01/04/2023).
- > **La Dordogne est également partenaire financier de la CARTTE** (cf. page 13), à hauteur de 100 000 €.
- > Depuis le 1^{er} janvier 2021, c'est **le Département qui instruit et attribue les aides de l'ANAH.**

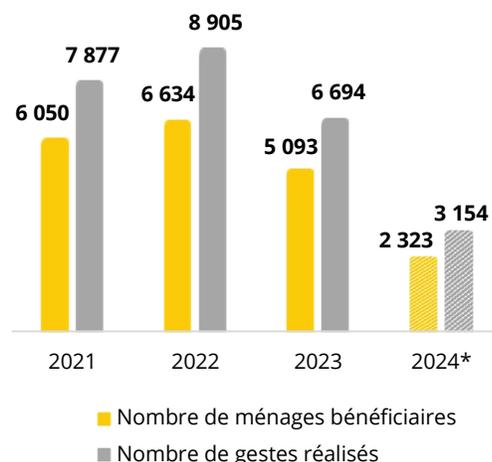
ZOOM sur Les dossiers MaPrimeRénov' « Par geste »

Près de 9 gestes réalisés sur 10 pour des changements d'équipements en 2023

20,5% de bouquets de travaux en 2023

- ▶ **MaPrimeRénov' « Par geste » a nettement moins été sollicitée en 2023 : ce sont 1 540 ménages bénéficiaires (-23,2%), soit 2 210 gestes (-24,8%) en moins en un an sur le département.** Avec seulement 2 323 ménages bénéficiaires sur les 11 premiers mois de l'année 2024 (46% du total de l'année 2023), la tendance se confirme en Dordogne, tout comme à l'échelle régionale.
- ▶ Outre le contexte économique général qui impacte le budget des ménages, plusieurs raisons peuvent expliquer ces baisses :
 - > La fin des coups de pouce isolation CEE, cumulables avec MaPrimeRénov' ;
 - > La hausse des prix des matériaux, à mettre en parallèle avec des montants de primes non révisés à la hausse ;
 - > La fin de l'éligibilité des ménages aux revenus « supérieurs » pour les travaux d'isolation (c'était déjà le cas pour les changements d'équipement) ;
 - > La communication forte des pouvoirs publics pour inciter les ménages à engager des rénovations d'ampleur ;
 - > Pour 2024, la confusion sur l'éligibilité du dispositif est également à prendre en considération**.
- ▶ **Les interventions sur les équipements représentent 86% des travaux effectués en 2023 :** les pompes à chaleur et les appareils fonctionnant au bois sont les plus représentés. Dans le même temps, les actions d'isolation ne représentent que 14% du total.
- ▶ **Ces différents gestes peuvent être réalisés dans le cadre d'un bouquet de travaux,** c'est le cas pour 20,5% des bénéficiaires en Dordogne, soit un taux plus élevé qu'au niveau régional (17,5%).

Ménages bénéficiaires MaPrimeRénov' « Par geste » et nombre de gestes réalisés en Dordogne



* Situation au 1^{er} décembre

Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA ; MTEECPR

** L'évolution intervenue en début d'année rendait plus restrictif l'accès à MaPrimeRénov' « Par geste » avant d'être de nouveau modifié en mai, pour revenir aux mêmes conditions qu'en 2023.

Gestes subventionnés par MaPrimeRénov' « Par Geste » en 2023 en Dordogne

	Nb. Gestes 2023	Évol. 2023-2022
Systèmes et équipements	5 553	-27,2%
Pompe à chaleur air / eau	1 699	-25,2%
Poêle à granulés	789	-49,7%
Poêle à bûches	743	+24,7%
Chauffe-eau thermodynamique	685	-7,8%
Chauffe-eau solaire individuel	470	-52,6%
Ventilation double flux	378	-42,8%
Chauffage solaire combiné	306	+251,7%
Chaudière à granulés	285	-34,3%
Foyer fermé, insert	134	+11,7%
Chaudière à bûches	36	+56,5%
Partie thermique d'un panneau hybride	22	+10,0%
Chaudière gaz THPE	16	-88,7%
Pompes à chaleur géothermique	13	0,0%
Réseau de chaleur et de froid	7	+250,0%
Isolation	935	-10,6%
Remplacement fenêtres, portes-fenêtres	546	-8%
Isolation des murs par l'extérieur	179	3%
Isolation toiture en pente - combles	125	-26%
Isolation des murs par l'intérieur	80	-22%
Isolation de la toiture-terrasse	5	25%

MaPrimeRénov' finance également (nombre d'actions en 2023) : Dépose de cuve à fioul (177), audits énergétiques (241), assistance à maîtrise d'ouvrage (71)

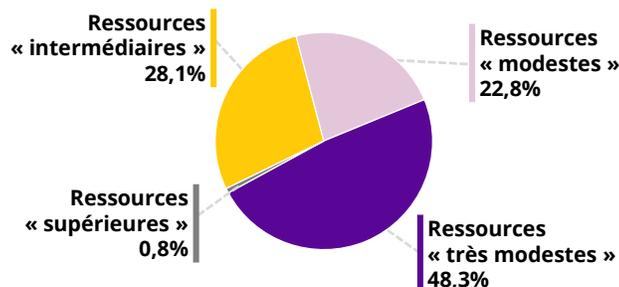
Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA ; MTEECPR

Bouquets de travaux MaPrimeRénov' Par geste en 2023 en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA ; MTEECPR

Bénéficiaires MaPrimeRénov' par statut d'occupation en 2023 en Dordogne



Nb : dossiers MaPrimeRénov' y compris les rénovations d'ampleur
Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA ; MTEECPR

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

Des aides locales pour diminuer le reste à charge des ménages « modestes » et « très modestes »

571 aides complémentaires accordées sur les territoires animés en 2023
(pour des propriétaires occupants, travaux « énergie »)

0,9 M€ d'aides complémentaires en 2023

- Des aides complémentaires sont déployées sur certains territoires (OPAH, PIG) et viennent compléter les aides de l'Anah pour les ménages « modestes » et « très modestes ».
- En 2023, ces aides ont accompagné 571 propriétaires occupants (en légère hausse par rapport à 2022) pour un montant de 855 122 €. Le nombre d'aides et les montants attribués en 2024 devraient être inférieurs au bilan 2023 : avec la hausse des aides éligibles via MaPrimeRénov', certains OPAH/PIG ont fait le choix de réduire les aides accordées.

Bilan des aides complémentaires des territoires animés pour les propriétaires occupants	2022		2023		2024 (provisoire)	
	Nombre de logements	Montant des aides	Nombre de logements	Montant des aides	Nombre de logements	Montant des aides
OPAH-RU de la Communauté d'agglomération Bergeracoise - « ROXANNA 3 » Fin du programme : 31/12/2024	47	36 664 €	30	14 250 €	31	20 500 €
OPAH-RR Périgord Ribéracois Fin du programme : 31/12/2027	38	23 217 €	43	26 587 €		
OPAH-RU Communauté d'agglomération du Grand Périgueux - « Amélia 2 » Fin du programme : 31/12/2024	163	421 395 €	199	457 281 €	83	228 290 €
OPAH-RR Vallée Dordogne Forêt Bessède Domme Villefranche en Périgord et Pays Fénelon Fin du programme : 31/12/2024	64	118 685 €	77	132 297 €	24	48 971 €
OPAH-RR du Bassin Nontronnais Fin du programme : 01/09/2027	49	22 500 €	42	19 500 €	43	11 500 €
OPAH-RR Vallée de L'homme Fin du programme : 31/12/2026	45	44 745 €	46	56 116 €	49	58 088 €
OPAH Périgord Limousin et Isle Loue Auvézère en Périgord « Happy Habitat » Fin du programme : 31/12/2024	88	54 898 €	74	31 402 €	38	13 600 €
OPAH-RR Isle rénov (Pays de l'Isle en Périgord) Fin du programme : 30/07/2026	3	6 000 €	4	4 000 €	5	5 000 €
PIG Saint Aulaye Fin du programme : 31/12/2025			12	6 000 €		
OPAH-RR Terrassonnais Haut Périgord Noir Fin du programme : 31/12/2024	6	12 250 €	29	85 150 €	46	116 790 €
OPAH-RR Sarlat Périgord Noir Fin du programme : 31/12/2027	62	74 986 €	15	22 539 €	20	55 849 €
TOTAL	565	815 340 €	571	855 122 €	378	558 588 €

Source : traitement CERC NA ; Conseil départemental Dordogne

Les actions complémentaires du Conseil départemental

- En 2023, des aides spécifiques pour l'habitat ont été mises en place (jusqu'à 1 500 €) :
 - réalisation de travaux de chauffage « chaleur à énergie renouvelable » (l'aide est reconduite en 2024) ;
 - assainissement individuel (l'aide est reconduite en 2024) ;
 - mise en conformité électrique (fin du dispositif au 01/04/2023) ;
 - rénovation des toitures (fin du dispositif au 01/04/2023).
- La Dordogne est également partenaire financier de la CARTE (cf. page 13), à hauteur de 100 000 €.
- Depuis le 1^{er} janvier 2021, c'est le Département qui instruit et attribue les aides de l'ANAH.

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

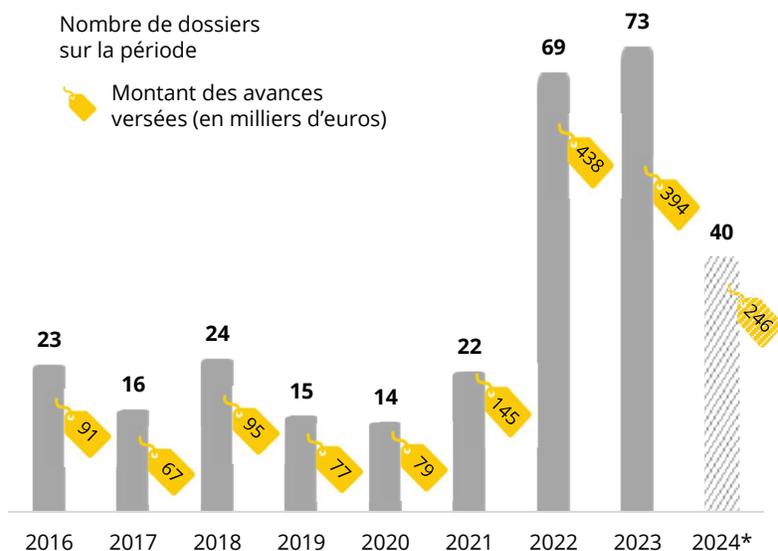
Une bonne dynamique pour la CARTTE (Caisse d'avances pour la rénovation thermique & la transition énergétique)

73 dossiers
en 2023

1,6 M€
d'avances depuis 2016

- ▶ La CARTTE est portée par PROCIVIS Nouvelle-Aquitaine et propose une **avance gratuite des subventions publiques de l'Anah et des collectivités pour la rénovation énergétique**. Elle est dotée d'un fonds financier de 3,8 M€. Celui-ci provient des Sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accès à la propriété (PROCIVIS Nouvelle-Aquitaine, Aquitaine Sud et Poitou-Charentes), de la Région, **mais aussi du Département de la Dordogne, à hauteur de 100 000 €**.
- ▶ **L'avance s'élève à 9 000 € par dossier maximum, sans intérêts, sans frais de dossier ni frais de gestion.**
- ▶ Ce dispositif s'adresse aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources (ménages les plus modestes) et réalisant des travaux de rénovation énergétique. Des prêts complémentaires sans intérêts sont également proposés par PROCIVIS afin d'aider les propriétaires occupants à financer le reste à charge.
- ▶ La CARTTE permet de résoudre les difficultés de trésorerie de certains ménages en versant le montant des aides directement aux artisans ou aux opérateurs de programme animé gérant les fonds sous mandat.
- ▶ Afin de faciliter le dépôt des demandes de financement, **une plateforme de dématérialisation a été mise en place en 2021**. Elle permet aux opérateurs habitat de déposer plusieurs demandes de financement (avances CARTTE et prêts pour financer le reste à charge) pour un même dossier.
- ▶ **La dynamique engagée en 2022 se poursuit en 2023 et 2024, le nombre de dossiers est en hausse sur le département.** Depuis 2016, la CARTTE a financé 296 dossiers, soit 1,6 M€ d'avances versées. En moyenne, l'avance accordée est de 5 518 €.

Nombre de dossiers CARTTE en Dordogne (fonds débloqués)



* Situation au 31 octobre 2024

Source : traitement CERC NA ; PROCIVIS NA

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

Les Certificats d'économie d'énergie (CEE), un levier majeur des politiques de soutien à la rénovation énergétique

-25,4% CEE classique et -51,2% CEE précarité en 2023 (données France, tous secteurs)

- **Les volumes de transactions indiquent une baisse de la mobilisation des CEE en 2023.** La fin de certaines bonifications* peut expliquer cette évolution. La dynamique est toutefois orientée à la hausse à partir du 2^{ème} trimestre 2024.
- L'année 2023 a été marquée par un renforcement des contrôles et des mesures de lutte contre la fraude, avec notamment la mise en place d'une mission interministérielle de coordination anti-fraude. Le travail s'intensifie en 2024 : hausse des contrôles sur site, sanctions renforcées, recours à l'intelligence artificielle...

Principe général : L'État impose aux fournisseurs d'énergie et distributeurs de carburants (les obligés) de faire réaliser un certain volume d'économie d'énergie aux consommateurs (ménages, collectivités, entreprises...). Celui-ci est revu tous les 3 ans. Pour 2022-2025, ce volume est orienté à la hausse, mais celle-ci est la moins importante observée depuis le début du dispositif. Les types de travaux éligibles sont définis par des fiches d'opérations standardisées (88% des CEE sur la période 2018-2021 au niveau national), classées par secteur d'activité : le secteur résidentiel représente 69%. D'autres actions peuvent donner lieu à des CEE (formation, accompagnement des ménages...).

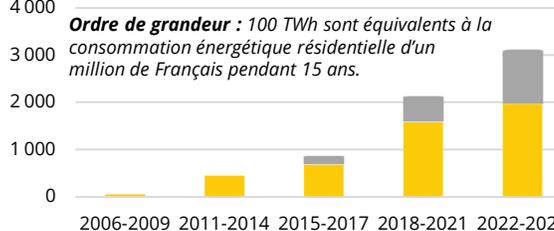
Volume de CEE délivrés en France (en TWh cumac) par trimestre (tous secteurs confondus)**



Source : traitement CERC NA ; Registre EMMY

Objectifs nationaux d'économies d'énergie par période (en TWh cumac)**

■ CEE classique (environ 41% des économies d'énergie concernent le bâtiment)



Source : traitement CERC NA ; MTE

Ordre de grandeur : 100 TWh sont équivalents à la consommation énergétique résidentielle d'un million de Français pendant 15 ans.

- * « coups de pouce » isolation du toit / planchers bas ; « coups de boost » pour le remplacement d'un équipement de chauffage fonctionnant au fioul
- ** Cumac (cumulé et actualisé) prend en compte les économies d'énergie sur la durée de vie de l'action concernée (produit, équipement...), par exemple, 30 ans pour l'isolation d'une maison.
- *** À partir de 2016, la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a créé une nouvelle obligation d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique (en fonction du revenu des ménages).

Zoom sur le « coup de pouce chauffage » en Dordogne

- Si les statistiques globales des CEE ne sont pas disponibles à l'échelle départementale, le bilan 2019-2023 des « coups de pouce chauffage » (bonifications accordées pour certains travaux) est accessible. **Entre 2019 et 2023, 8 196 changements de chaudières fonctionnant aux énergies fossiles ont été financés en Dordogne, représentant 22,3 M€ d'aides versées.** Ce dispositif est mobilisable par tous les ménages, y compris pour les résidences secondaires. L'aide est bonifiée pour les ménages « modestes » (40% des dossiers). Cette opération est prolongée jusqu'au 31/12/2025 pour se caler sur la fin de la 5^{ème} période des CEE.
- Les 8 196 remplacements de chaudières concernent principalement la mise en place de pompes à chaleur (82,4%).

CEE délivrés en nombre de travaux pour le « coup de pouce chauffage » entre 2019 et 2023 en Dordogne

	Ancien mode de chauffage			Total	Dont ménages « modestes »	Montants versés
	Charbon	Fioul	Gaz			
Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	43	4 912	1 799	6 754	2 828	19,9 M€
Chaudière biomasse	5	559	111	675	264	1,8 M€
Chaudière gaz THPE	1	78	435	514	146	0,3 M€
Pompe à chaleur hybride	1	76	31	108	30	0,3 M€
Poêle biomasse		108		108	32	<0,1 M€
Système solaire combiné	-	6	6	12	1	<0,1 M€
Émetteur électrique		25		25	8	<0,1 M€
Total	50	5 631	2 382	8 196	3 309	22,3 M€

Source : traitement CERC NA ; MTE

Mobilisation à la hausse pour l'éco-PTZ

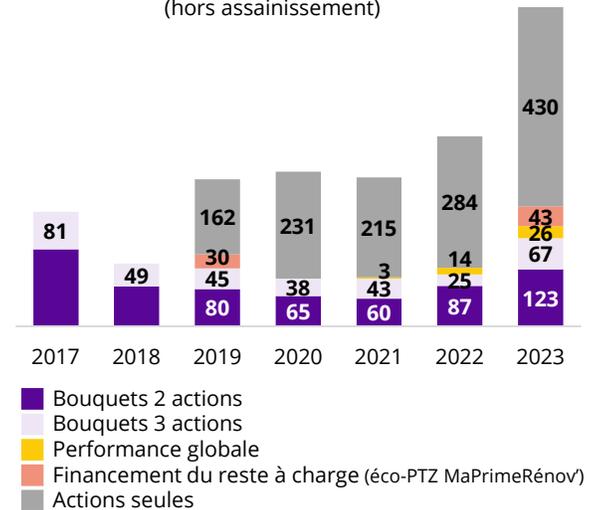
689 éco-PTZ en 2023

62% d'actions seules

12,6 M€ de travaux en 2023

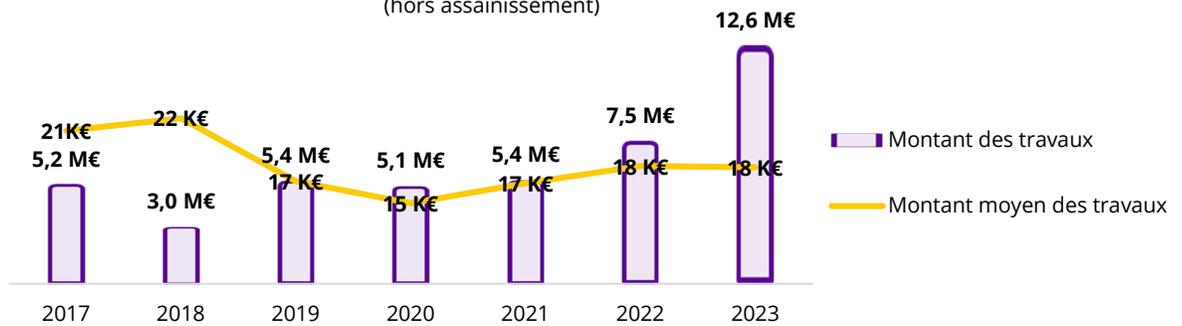
- ▶ Au cours de l'année 2023, **689 éco-prêts à taux zéro (éco-PTZ) ont été distribués en Dordogne**. La sollicitation du dispositif progresse nettement (+68%). C'est en particulier pour les bouquets de travaux et les rénovations visant la performance globale que les hausses sont les plus marquées. Les actions seules demeurent toutefois majoritaires parmi les prêts accordés (62%).
- ▶ **Les travaux engagés s'élèvent à 12,6 M€ en 2023**, le montant moyen des travaux (18 218 €) est stable.
- ▶ Pour les éco-PTZ bouquets de travaux, **les changements d'équipement (chauffage et eau chaude sanitaire) représentent 58% des actions**.
- ▶ **En 2024, la dynamique observée devrait se prolonger** en lien avec des taux d'intérêt pour des crédits travaux « classiques » encore élevés et le soutien croissant des banques pour la rénovation énergétique. Au premier semestre de l'année, 308 éco-PTZ ont été distribués sur le département.

Nombre d'éco-PTZ en Dordogne (hors assainissement)



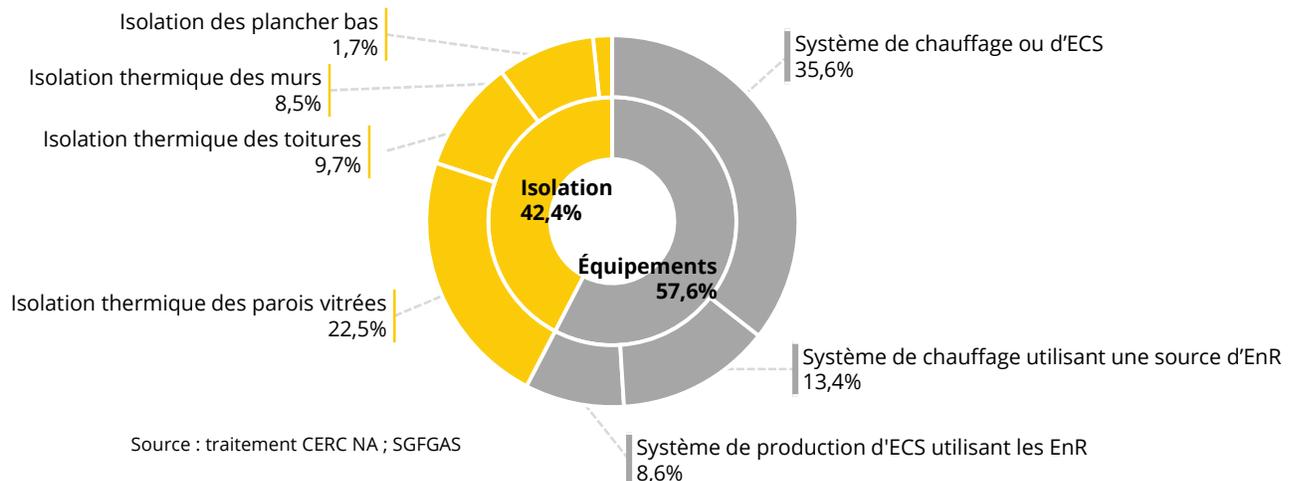
Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

Montants financés dans le cadre d'un éco-PTZ et des montants moyens de travaux en Dordogne (hors assainissement)



Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

Typologie des travaux réalisés dans le cadre d'un bouquet 2 ou 3 actions en Dordogne (2023)



Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

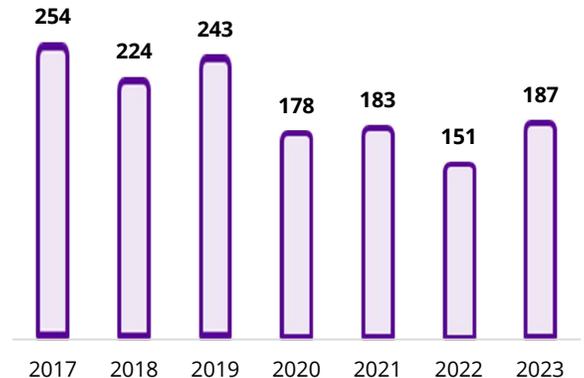
Le nombre de PTZ dans l'ancien avec travaux progresse

187 PTZ
distribués en 2023

+23,8%
par rapport à 2022

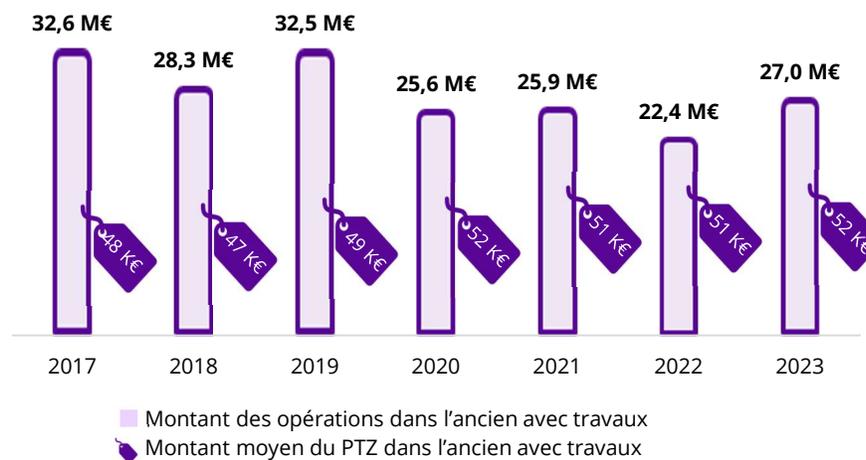
- ➔ Afin d'inciter à la réhabilitation de logements anciens, le dispositif du Prêt à taux zéro (PTZ) a été élargi depuis 2015 aux opérations d'acquisition dans l'ancien avec travaux (au moins 25% du coût total de l'opération).
- ➔ En 2023, la mobilisation du PTZ dans l'ancien est en hausse par rapport à 2022. Malgré un marché immobilier en repli, le PTZ a été plus attractif pour les ménages, compte tenu de la hausse des taux d'intérêt.
- ➔ La dynamique se poursuit en 2024, à mi-année, 108 PTZ dans l'ancien avec travaux ont été accordés.

Nombre de prêts à taux zéro dans l'ancien avec travaux en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

Montants des opérations d'acquisition d'un logement ancien avec le soutien d'un PTZ et des montants moyens prêtés en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

!/\ Les montants affichés concernent la totalité des opérations d'acquisition d'un logement ancien. Les travaux réalisés correspondent à minima à 25% des opérations.

Prêt avance rénovation : Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, un dispositif complémentaire des aides existantes est déployé depuis 2022 pour financer le reste à charge de travaux de rénovation énergétique. Le Prêt avance rénovation (ou Prêt avance mutation) est un prêt hypothécaire consenti par un établissement de crédit, un établissement financier ou une société de tiers-financement.

Peu sollicité, ce dispositif évolue en 2024 : « PAR + »

L'emprunt hypothécaire est accordé, sous conditions de ressources, par un établissement de crédit, une société de financement ou une société de tiers-financement ayant signé un partenariat avec l'État. Les intérêts sont pris en charge par l'État durant les 10 premières années du prêt (ensuite, un taux d'intérêt est fixé librement par l'établissement prêteur). Le prêt s'appuie donc sur la garantie d'une hypothèque du logement sur lequel porte le projet de rénovation énergétique. **Le remboursement n'est exigible qu'à la mutation du bien, c'est-à-dire la vente ou la succession.**

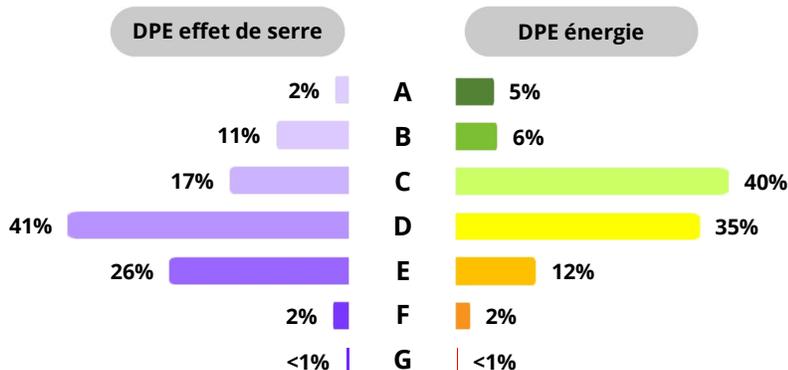
Logements sociaux : peu de passoires thermiques sur le département

15 801
logements sociaux en 2023

59%
de logements collectifs

- Le parc social de Dordogne est constitué de 15 801 logements, dont 8% sont des logements sociaux communaux. Le nombre de logements sociaux est en hausse sur le département (+3,7% en 5 ans).
- 89% des communes périgourdines sont dotées de logements sociaux.** 2/3 de ces communes comptent moins de 10 logements sociaux et deux communes (Périgueux et Bergerac) rassemblent plus du 1/3 des logements sociaux du département.
- 63% des logements sociaux ont fait l'objet d'un DPE. Parmi ceux-ci, les 3/4 sont classés en étiquettes énergie C ou D. **Les « passoires énergétiques » (étiquettes F et G) représentent moins de 3% des DPE réalisés.**

Étiquettes énergétiques (DPE) du parc de logement social en Dordogne



Âge
moyen
du parc

37 ans

> 40 ans

45%

6 439 logements

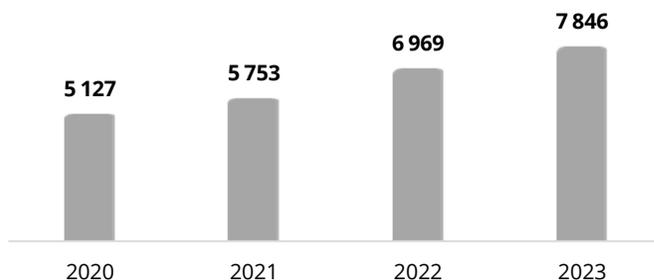
Source : traitement CERC NA ; RPLS au 1^{er} janvier 2023 ; taux de représentativité = 63% ; hors logements sociaux communaux

La demande de logements sociaux en forte hausse

Les demandes des ménages sont en progression constante depuis plusieurs années avec de fortes variations en 2022 et 2023. **Le stock de demandes 2023 (7 846) est ainsi en hausse de 36% en 2 ans.**

En moyenne, 1 300 logements sont attribués chaque année (1 126 en 2023) et **les demandes satisfaites peinent à satisfaire les besoins croissants.**

Évolution du « stock » de demandes de logements sociaux en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; CD24 ; SNE

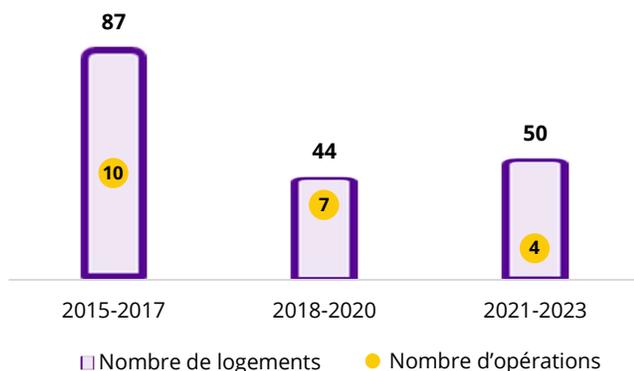
Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

L'éco-prêt logement social (éco-PLS) accompagne des rénovations performantes du parc social

181 logements réhabilités bénéficiant d'un éco-PLS entre 2015 et 2023

- Les bailleurs sociaux peuvent recourir à un éco-PLS pour financer des opérations de rénovation énergétique des logements les plus énergivores (DPE classés D à G) sous conditions, notamment l'atteinte de gains énergétiques de 40% minimum. Cette offre de prêt est proposée par la Banque des Territoires.
- Sur la période 2021-2023, 50 logements sociaux (4 opérations) ont bénéficié d'un éco-PLS pour une réhabilitation énergétique. En 2023, l'enveloppe destinée à l'éco-PLS a été renforcée au niveau national, elle est portée à 6 milliards d'€ sur la période 2023-2027 (+50% par rapport à la précédente enveloppe).

Nombre de logements engagés dans une réhabilitation bénéficiant d'un éco-PLS



Source : traitement CERC NA ; DHUP ; DREAL NA

Étiquettes énergétiques avant / après travaux des réhabilitations bénéficiant d'un éco-PLS (2015-2023)

		Étiquette énergétique après travaux						
		A	B	C	D	E	F	G
Étiquette énergétique avant travaux	A							
	B							
	C							
	D							
	E	27%	10%					
	F	2%	25%	14%	1%			
	G		1%	2%	2%			

Source : traitement CERC NA ; DHUP ; DREAL NA

- Les travaux réalisés dans le cadre de l'éco-PLS peuvent s'étaler sur plusieurs exercices, ils ne comportent pas uniquement un volet strictement énergétique. **Les rénovations engagées permettent d'atteindre une étiquette énergétique A ou B pour 55% des logements.**

- Le Conseil départemental apporte également son soutien sur le champ du logement social, une convention d'objectifs et de moyens, signée avec l'office HLM Périgord Habitat en 2022 validait sa participation financière : 1,6 M€ en 2022 et en 2023. Une nouvelle convention d'un montant de 1,2 M€ et pour 2024 a été signée le 17 mai 2024.

Types d'interventions :

- > Développement de l'offre en construction neuve et/ou acquisition-amélioration (120 à 150 logements par an)
- > **Rénovation thermique du parc**
- > Opérations de déconstruction hors ANRU

- Dans le cadre du SMOLS (syndicat mixte ouvert de logement social), les EPCI adhérents financent à hauteur de 1 500 € la construction neuve et la réhabilitation de logements sociaux (<https://habitat.dordogne.fr/mon-logement/logement-social-ou-hlm>).

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

D'autres dispositifs pour soutenir la rénovation énergétique du parc social

- > Appel à projet de la Région : soutien à la rénovation énergétique des logements sociaux communaux
- > Restructuration lourde et rénovation thermique de logements locatifs sociaux

Appel à projet de la Région : soutien à la rénovation énergétique des logements sociaux communaux

- ▶ Dans le cadre de cet appel à projet, l'aide vise l'audit énergétique, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les travaux de rénovation énergétique (jusqu'à 9 000 € par logement en fonction de la performance énergétique après travaux).
- ▶ L'appel à projet cible les opérations inférieures à 20 logements, en complémentarité des aides accordées dans le cadre du FEDER (Fonds européen de développement régional).
- ▶ Sur la période 2019-2023, ce sont ainsi **62 logements (15 opérations) qui ont bénéficié de cet appel à projets en Dordogne. Les aides accordées s'élèvent à 0,5 M€ pour l'accompagnement de 2,4 M€ de travaux.**
- ▶ Les dossiers accordés sur le département représentent 31% du total régional.

Ministère du logement et de la rénovation urbaine : Restructuration lourde et rénovation thermique de logements locatifs sociaux

- ▶ Dans la continuité du plan de relance 2021-2022, **une enveloppe pour la restructuration lourde et la rénovation thermique de logements locatifs sociaux** a été créée en 2023.
- ▶ Les opérations éligibles sont des logements conventionnés depuis au moins 15 ans, fortement consommateurs d'énergie, classés F ou G par la DPE (éligibilité étendue aux logements classés E en fin de programmation).
- ▶ Ainsi, **11,8 M€ d'aides ont été accordés en Nouvelle-Aquitaine en 2023 pour soutenir la restructuration lourde / rénovations thermiques de 1 949 logements, soit 69 opérations** (aucune en Dordogne).
- ▶ Cette enveloppe est de nouveau mobilisable en 2024.

Étiquettes énergétiques avant / après travaux des restructurations lourdes et rénovations thermiques de logements locatifs sociaux en Nouvelle-Aquitaine

		Étiquette énergétique après travaux		
		A	B	C
Étiquette énergétique avant travaux	E	<1%	2%	9%
	F	<1%	25%	48%
	G	1%	2%	12%

Source : traitement CERC NA ; DREAL NA ; MTEECPR

NB : d'autres opérations de réhabilitation énergétique peuvent être menées sans solliciter les dispositifs présentés. D'autres modes de financements sont mobilisables : les certificats d'économies d'énergie (les bailleurs sociaux sont éligibles), le prêt à la réhabilitation PAM, le FEDER, le dégrèvement de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) ou la 3^{ème} ligne de quittance.

Le nombre d'établissements employeurs en baisse, le nombre de salariés également

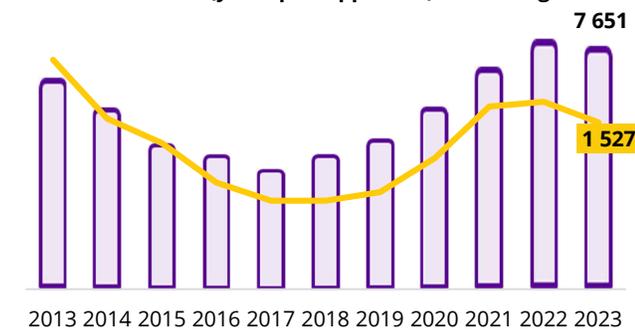
au 31/12/2023

1 527 établissements employeurs
7 651 salariés

4 543 travailleurs indépendants
indépendants

- ▶ La Dordogne compte 1 527 établissements employeurs dans le secteur du Bâtiment en 2023. **Leur nombre est en baisse (-1,4%) pour la première fois en 5 ans. Le nombre de salariés demeure à niveau élevé** mais est également en repli (-0,8% par rapport à 2022).
- ▶ **4 543 travailleurs indépendants complètent l'offre de travaux** dont 55% ont un statut de micro-entreprise.

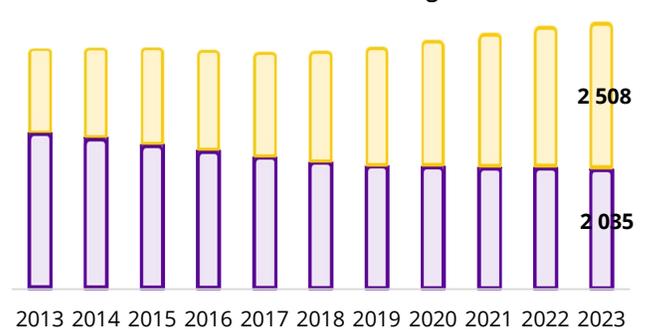
Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du Bâtiment (y compris apprentis) en Dordogne



■ Nombre de salariés — Nombre d'établissements

Source : traitement CERC NA ; ACOSS-URSSAF

Nombre de travailleurs indépendants du Bâtiment en Dordogne



■ Travailleurs indépendants en micro-entreprise
■ Travailleurs indépendants (hors micro-entreprise)

Source : traitement CERC NA ; URSSAF

Répartition des salariés du Bâtiment en 2023 par domaine d'activité (NAF) de l'entreprise en Dordogne



Gros œuvre (28,5%)

Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	1 554
Construction d'autres bâtiments	290
Construction de maisons individuelles	255
Travaux de démolition	42
Travaux de montage de structures métalliques	40
Total	2 181



Second œuvre technique (39,7%)

Travaux d'installation électrique dans tous locaux	976
Travaux d'installation d'équipements thermiques et de clim.	695
Travaux de charpente	444
Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	406
Travaux de couverture par éléments	359
Travaux d'étanchéification	74
Travaux d'isolation	64
Autres travaux d'installation	19
Total	3 037



Second œuvre - aménagement, finition (31,8%)

Travaux de menuiserie bois et PVC	757
Travaux de peinture et vitrerie	526
Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	408
Travaux de plâtrerie	367
Travaux de revêtement des sols et des murs	196
Autres travaux de finition	97
Agencement de lieux de vente	82
Total	2 433

Source : traitement CERC NA ; URSSAF

Nombre d'établissements
Sans salarié
Effectifs salariés

Services d'architecture

184 133

159

La maîtrise d'œuvre est notamment assurée par 285 entreprises. Les effectifs salariés de la profession sont stables depuis 2015.

Activité des géomètres

34 21

81

Activités des économistes de la construction

67 59

18

Source : traitement CERC NA ; INSEE, Sirene données définitives au 31/12/2020 ; ACOSS-URSSAF

Stabilisation du nombre d'entreprises RGE (Reconnu garant de l'environnement) pour la réalisation des travaux

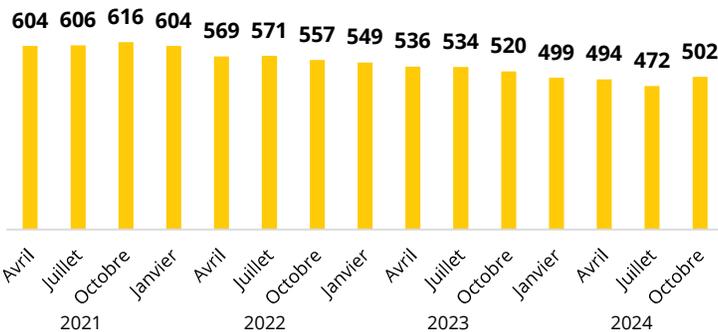
502 entreprises RGE « travaux »

10% des entreprises du Bâtiment

2/3 des qualifications pour les changements d'équipements

- ➔ Pour que les ménages bénéficient des aides à la rénovation énergétique de leur logement, les travaux doivent être réalisés par une entreprise RGE. Fin octobre 2024, 502 entreprises du Bâtiment détenaient au moins une qualification RGE, **un volume globalement stable**.
- ➔ Le nombre d'entreprises RGE qualifiées pour les pompes à chaleur et les panneaux photovoltaïques progresse, en lien avec la dynamique du marché, les aides financières (coup de pouce chauffage) et plus généralement les objectifs de développement des énergies renouvelables. Au contraire, le nombre d'entreprises RGE pour les travaux d'isolation est en repli à l'exception de l'isolation thermique par l'extérieur.
- ➔ Malgré l'enjeu majeur de disposer d'une offre de travaux pour les rénovations globales, le nombre d'entreprises détenant cette qualification ne progresse pas (3 entreprises).

Nombre d'entreprises qualifiées RGE « travaux » en Dordogne
Une entreprise RGE peut être qualifiée dans plusieurs domaines de travaux



Source : traitement CERC NA ; ADEME

Répartition et évolutions (en nombre d'entreprises) des qualifications RGE détenues en Dordogne (octobre 2024)

	Nombre de qualifications et proportion en octobre 2024		Évolutions 1 an	Évolutions 2 ans
SYSTÈMES ET ÉQUIPEMENTS	762	65%	-19	-53
Pompe à chaleur : chauffage	200	17%	+6	+23
Chauffe-Eau Thermodynamique	198	17%	+5	+22
Poêle ou insert bois	100	9%	-12	-11
Chaudière condensation, micro-cogénération gaz/fioul	71	6%	-17	-61
Chaudière bois	70	6%	-10	-15
Panneaux solaires photovoltaïques	54	5%	+14	+30
Ventilation mécanique	31	3%	+12	+10
Radiateurs électriques, dont régulation.	22	2%	-15	-50
Chauffage et/ou eau chaude solaire	16	1%	-2	-1
ISOLATION THERMIQUE	402	34%	-41	-147
Isolation par l'intérieur (murs, rampants ou plafonds)	114	10%	-12	-42
Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	112	10%	-14	-33
Isolation des combles perdus	73	6%	-9	-39
Isolation toitures terrasses ou toitures par l'extérieur	31	3%	-4	-11
Isolation des planchers bas	26	2%	-6	-25
Isolation des murs par l'extérieur	23	2%	+5	+8
Fenêtres de toit	23	2%	-1	-5
Projet complet de rénovation	3	<1%	=	=

Source : traitement CERC NA ; ADEME

Le label RGE est un signe de qualité délivré à une entreprise qui répond à des critères objectifs et transparents pour la réalisation travaux d'économie d'énergie dans les logements. Le ménage est assuré que l'entreprise est conforme à un référentiel portant sur la reconnaissance des **capacités professionnelles, techniques et financières** pour la conception et la réalisation des travaux ou prestations d'études souhaitées. Les professionnels qualifiés RGE doivent, notamment, répondre aux conditions suivantes :

- > être assuré pour les activités concernées ;
- > former un ou plusieurs référents dans les domaines concernés ;
- > fournir un minimum de chantiers de référence ;
- > assumer la responsabilité des travaux en sous-traitance.

Un audit de réalisation est effectué sur un chantier dans un délai de deux ans. Il vise à vérifier la conformité des travaux aux règles de l'art.

➔ **Les artisans et entreprises sont souvent les premiers prescripteurs** des travaux et interlocuteurs des particuliers. Ils soulignent l'importance des dispositifs d'aides mais font aussi état de la complexité de la démarche de qualification.



L'OFFRE TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

TRAVAUX | ÉTUDES ET AUDITS ÉNERGÉTIQUES
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

L'ESSENTIEL
DATAVISUALISATION

www.cerc-na.fr/datavisualisation/

Un outil pour mieux connaître l'offre territoriale de rénovation énergétique a été développé par la CERC Nouvelle-Aquitaine. Les données sont mises à jour tous les trimestres et disponibles jusqu'à l'échelle EPCI.

Pour chaque domaine de travaux, un indicateur d'accessibilité permet de mieux appréhender la présence d'entreprises sur le territoire.

Indicateur d'accessibilité

Il permet d'évaluer la capacité d'un ménage à trouver une ou plusieurs entreprises RGE, dans un rayon de 20km, pour réaliser des devis.

> **Les domaines de travaux en tension :**

Domaines pour lesquels plus de la moitié de la population départementale dispose de 5 entreprises RGE ou moins dans un rayon de 20 km dans le domaine de travaux concerné (hors projet complet de rénovation).

** : 0 à 2 entreprises RGE

* : 3 à 5 entreprises RGE

Déficit très fort*

Déficit fort**

Fenêtre de toit	9%	73%
Chauffage et/ou eau chaude solaire	18%	52%
Isolation des murs par l'extérieur	11%	53%
Isolation des planchers bas	9%	46%

Exemple de lecture : 73% de la population du département habite une commune ne disposant que de 2 entreprises RGE maximum qualifiées « Fenêtre de toit ».

Source : CERC NA ; ADEME

Un rôle majeur pour les entreprises RGE « études et audits énergétiques »

32 professionnels RGE « études »

dont 11 professionnels qualifiés pour la réalisation d'audits énergétiques*

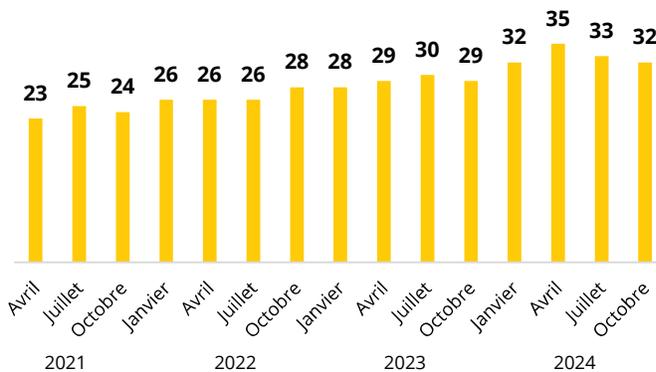
- Le label est destiné à reconnaître la qualité des prestations d'études et de maîtrise d'œuvre liées à la transition énergétique et environnementale : audits énergétiques, assistance à maîtrise d'ouvrage, études techniques sur les énergies renouvelables...
- Avec **MaprimeRénov' Rénovation d'ampleur (parcours accompagné)**, la réalisation d'un audit énergétique est un préalable obligatoire. Compte tenu de la dynamique favorable observée pour ces rénovations d'ampleur, le suivi, notamment, du nombre d'auditeurs énergétiques est primordial.

les architectes sont également des acteurs incontournables

Grâce à leur statut et leur formation initiale et/ou continue, les architectes peuvent se faire référencer au côté des prestataires RGE, pour accompagner les ménages dans leur parcours de rénovation. L'inscription au Tableau de l'Ordre des architectes est une condition suffisante pour se faire référencer sous la rubrique « Rénovation globale - architectes » au sein de l'annuaire France Rénov'.

Les architectes ont également la possibilité d'être référencés dans la rubrique « Audit énergétique », sous réserve d'avoir suivi la formation continue appropriée et d'en fournir les justificatifs. Pour les sociétés d'architecture, au moins un des architectes associés doit avoir suivi la formation. Leurs prestations d'audit énergétique sont également éligibles à MaPrimeRénov', au même titre que les entreprises RGE « audit énergétique ».

Nombre de professionnels RGE études, audit énergétique et architectes en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; ADEME

***Les diagnostiqueurs immobiliers sont également certifiés « audit énergétique ».** Au 03/12/2024, 27 diagnostiqueurs sont référencés en Dordogne.

Nombre de professionnels RGE études, audit énergétique en Dordogne

	Nombre de professionnels en octobre 2024	Évolutions 1 an	Évolutions 2 ans
Audit énergétique maison individuelle	8	+4	+5
Audit énergétique maison individuelle & logement collectif	7	+2	+6
Etude bois énergie	6	+3	+2
Etude forage géothermique	4	+1	+1
Etude système technique bâtiment	4	=	=
Etude thermique réglementaire	4	+2	+3
Etude ACV	3	+2	+2
Etude éclairage	1	+1	+1
Etude solaire photovoltaïque	1	+1	+1
Etude enveloppe du bâtiment	-	-	-
Etude solaire thermique	-	-	-
Commissionnement	-	-	-

Source : traitement CERC NA ; ADEME

Nombre d'architectes référencés France Rénov' en Dordogne

	Nombre de professionnels en octobre 2024	Évolutions 1 an	Évolutions 2 ans
Rénovation globale	17	-2	+1
Audit énergétique maison individuelle	3	-2	=
Audit énergétique logement collectif	-	-	-

Source : traitement CERC NA ; ADEME

CERC Nouvelle-Aquitaine

Bureau de Limoges : 2, allée Duke Ellington 87067 LIMOGES – Tel : 05.55.11.21.50

Email : limoges@cerc-na.fr

Bureau de Bordeaux : 1 bis, avenue de Chavailles 33520 BRUGES – Tel : 05.47.47.62.43

Email : bordeaux@cerc-na.fr

Site internet : www.cerc-na.fr

LinkedIn : @ CERC Nouvelle-Aquitaine

Conseil Départemental de la Dordogne

Direction de l'Environnement et du Développement Durable - Service de l'Habitat

2, rue Paul Louis Courier

24019 Périgueux

Tel : 05 53 45 45 80

Email : cd24.habitat@dordogne.fr

Observatoire Départemental de l'Habitat <https://habitat.dordogne.fr/>

